

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 23 avril 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Travaux publics
 - 2.1. Octroi de contrat - Appel d'offres 2024-03 - Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc – Secteur rue de l'Église et rue Duquette
 - 2.2. Entente - Réclamation concernant l'appel d'offres 2023-01 - Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc – Secteur rue de l'Église et rue Duquette
3. Période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 30.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

2024-04-131

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 avril 2024.

ADOPTÉE

2. TRAVAUX PUBLICS

2024-04-132

2.1. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2024-03 - REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – SECTEUR RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DUQUETTE

ATTENDU l'appel d'offres public 2024-03 - Remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc – Secteur rue de l'Église et rue Duquette ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 22 mars 2024 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant des soumissions (plus taxes)
9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM)	910 375,30 \$
Monco Construction inc.	958 824,65 \$
Inter Chantiers inc.	1 873 135,49 \$
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	1 365 621,24 \$
Construction G-Nesis inc.	1 040 648,00 \$
Excapro inc.	996 443,84 \$

ATTENDU QUE l'entreprise 9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM) a présenté la plus basse soumission conforme ;

ATTENDU QUE le montant de la soumission est conforme au budget prévu pour ce mandat ;

ATTENDU la réception de la subvention pour ces travaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise 9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM) comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM) conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 910 375,30 \$, plus taxes, à même le Règlement d'emprunt 779.

ADOPTÉE

2024-04-133

2.2. ENTENTE - RÉCLAMATION CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES 2023-01 - REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – SECTEUR RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DUQUETTE

ATTENDU QUE le 11 avril 2023 la Municipalité a octroyé par la résolution 2023-04-099 un contrat à Monco pour des travaux de remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc dans le secteur de la rue de l'Église et de la rue Duquette suivant l'appel d'offres numéro 2023-01 ;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2023, la Municipalité a confirmé la résiliation du contrat octroyé à Construction Monco inc. par la résolution 2023-12-397 suite à la non-exécution des travaux ;

ATTENDU QUE suivant cette résiliation, la Municipalité et l'entreprise ont tenu des discussions pour régler cette situation et éviter de soumettre le différend devant les tribunaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la transaction-quittance datée du 19 avril 2024 ;

D'AFPECTER les dépenses prévues à cette entente à même le Règlement d'emprunt 779 ;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur du service juridique à signer la transaction-quittance.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2024-04-134

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 23 avril 2024 à 19 h 34.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024.

(Signé Dominique Forget)

(Signé François St-Amour)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Dominique Forget, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.